

L'ESSENTIEL DYNALI®

Avec son solvant d'origine naturelle et l'association inédite du CFF et du difénoconazole, DYNALI® est l'outil indispensable contre l'oïdium et le black rot de la vigne



syngenta®



- **Composition :**
30 g/l de cyflufenamid
+ 60 g/l de difénoconazole
- **Formulation :**
concentré dispersable (DC)
- **Cibles :** oïdium, black-rot, brenner de la vigne
- **Dose homologuée :** 0,5 l/ha
- **Classement toxicologique :**
H351
- **DAR :** 21 jours
- **ZNT aquatique :** 5 m
- **DRE :** 48 heures
- **DSR :** 10 m non réductible
- **Nb d'applications max :** 2/an
- **Emballages :**
S-pac® : 1 et 5 litres



Préconisations des cultures,
cibles et conditions d'emploi,
se reporter à l'étiquette
du produit ou www.syngenta.fr

À BASE DE CFF*, SEUL REPRÉSENTANT DE LA RÉCENTE FAMILLE DES AMIDOXIMES



DES CARACTÉRISTIQUES UNIQUES

- Forte efficacité préventive, complétée par une action curative.
- Translaminaire.
- Effet vapeur.
- Résistance au lessivage.

→ **POUR PLUS DE SÉCURITÉ TECHNIQUE.**

*Cyflufenamid

DYNALI® est une association de CFF et de difénoconazole hautement performante sur oïdium, apportant également une excellente efficacité contre le black rot et le brenner.

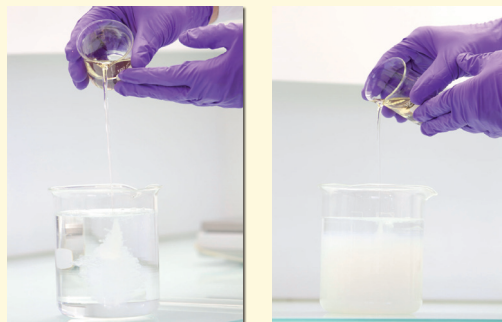
SOLVANT D'ORIGINE NATURELLE

- **DYNALI®** intègre un solvant naturel :
Le DML (*diméthyl lactamide*) issu de la fermentation de sucres.

LES +

- Amélioration de la dilution et de la pulvérisation.
- Faible odeur.
- Non volatil.
- Classification non inflammable.

UNE DILUTION OPTIMISÉE :



DML : Un solvant d'origine naturelle issu de fermentation de sucres.



Oïdium de la vigne



Black-rot de la vigne

AVANTAGES

1 Une sécurité renforcée pour la vigne

- Haut niveau d'efficacité et large spectre sur oïdium.
- Excellent contrôle du black-rot et du brenner grâce au difénoconazole.
- Pas de résistance croisée avec les autres familles existantes.
- Souplesse de positionnement à la période de plus forte sensibilité de la vigne.
- À l'abri du lessivage en 2 heures.

2 Une sécurité renforcée pour le viticulteur

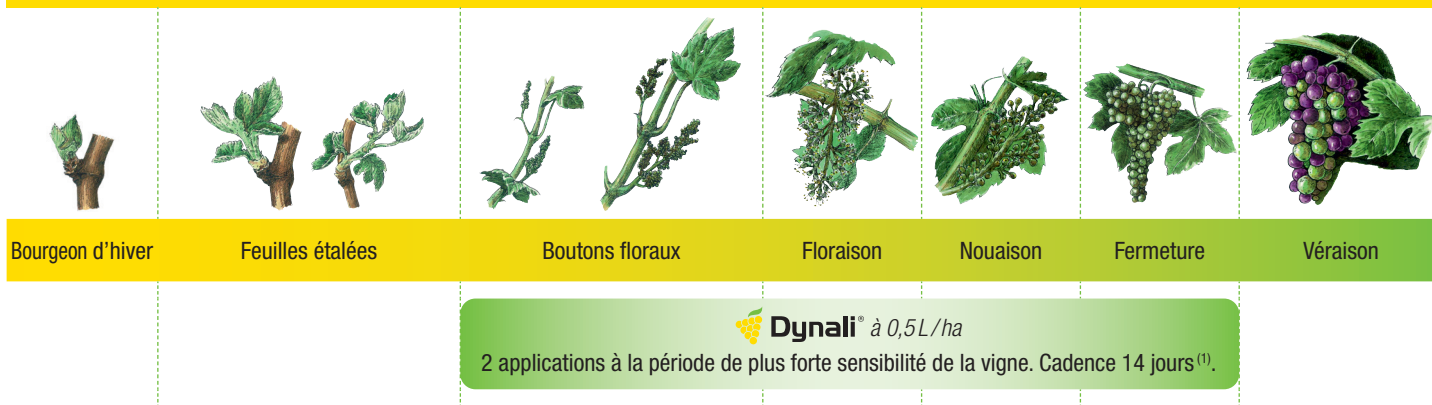
- Compatibilités physiques facilitées.
- Emballage S-pac® : sans opercule, plus sûr, plus simple, plus sécurisé.

3 Une sécurité renforcée pour la commercialisation du vin

- Pas d'effet sur l'élaboration et les qualités organoleptiques des vins et eaux de vie.
- LMR ou tolérance d'importation dans la plupart des pays importateurs de vins français.



EXEMPLE DE POSITIONNEMENT



⁽¹⁾ À resserrer à 12 jours en cas de forte pression parasitaire (cf. Bulletins de Santé du Végétal, conseil local, ...).

Attention - H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
 S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.
 Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

DYNALI® - AMM N° 2130049 - Composition : 60 g/l difénoconazole * + 30 g/l cyflufenamid - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.